

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

N° 26EMD010M

Marché Public de Prestations

PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE DES ÉLÈVES

	Date limite de réception des offres	Mercredi 27 Mai 2026 à 12 h 00
---	-------------------------------------	---------------------------------------

	Retrait du dossier de consultation Renseignements complémentaires Réponse électronique obligatoire sur le profil acheteur	Par voie électronique exclusivement : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2986828&orgAcronyme=a4n ou https://www.marches-publics.gouv.fr + n° de la consultation
---	--	---

Ce document décrit les règles de la procédure de passation ; il n'a pas de valeur contractuelle.

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la réalisation des prestations d'un (ou d'une) psychologue auprès des étudiants de l'IMT Nord Europe sous forme de :

- Consultations individuelles : le (ou la) psychologue devra avoir une approche clinique et centrée en psychologie du travail,
- Mise en place d'animations collectives de sensibilisations, formations, groupes de paroles.

Article 2 – PROCÉDURE DE PASSATION

Conformément à l'article R. 2123-1, 3° (Services sociaux et autres services spécifiques) du Code de la commande publique, l'accord-cadre est passé par procédure adaptée.

L'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R2162-2, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Son montant maximum étant cependant plafonné au seuil des MAPA (procédure interne A3) en vigueur à la date de lancement de cette consultation, soit 139 999.99 € sur toute la durée de l'accord-cadre, reconduction comprise.

Les montants sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur, dans les conditions édictées par la réglementation.

Nomenclature CPV pertinente :

85121270 : Services prestés par les psychiatres ou les psychologues (Code CPV principal)

Article 3 – DECOMPOSITION EN LOTS - ALLOTISSEMENT

Le marché n'est pas alloti. L'allotissement ajouterait de la complexité à l'exécution des prestations.

Article 4 – DUREE DU MARCHE OU DELAIS D'EXECUTION

Le présent marché entre en vigueur le 01/09/2026 pour une période initiale de 12 mois. Il pourra être renouvelé 2 fois, par période de 12 mois. Le renouvellement fera l'objet d'une notification écrite au minimum deux mois avant l'échéance initiale.

Des bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité de la période de l'accord-cadre.

Article 5 – VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

5.1- Variantes

Le Pouvoir Adjudicateur n'autorise pas les variantes à l'initiative des candidats. Il n'est pas prévu de variante obligatoire.

5.2 – Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

Article 6 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 7 – GROUPEMENT D'ENTREPRISE

Les candidatures pourront être présentées sous la forme d'un opérateur économique seul ou d'un groupement conjoint ou solidaire. Le mandataire ne pourra être le même pour plusieurs groupements.

Article 8 – MODE DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT

Le mode de règlement est le virement administratif dans un délai de 30 jours.
Le marché sera financé sur Fonds Propres.

Article 9 – CONFIDENTIALITE

L'attention du candidat est appelée sur l'engagement de confidentialité souscrit à l'occasion du dépôt de sa candidature et de son offre.

Article 10 – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES & JUGEMENT DES OFFRES

10.1 Sélection des candidatures

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- ✓ Garanties et capacités professionnelles (moyens matériels et humains)
- ✓ Garanties et capacités financières (chiffre d'affaires)
- ✓ Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années

Conformément aux articles L2144-2 du code de la commande publique du 1^{er} Avril 2019 et avant de procéder à l'examen des candidatures, si le représentant du pouvoir adjudicateur constate que des pièces mentionnées à l'article R2143-11 du code de la commande publique, dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats de produire ou compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats.

Le délai imparti par le représentant du pouvoir adjudicateur au candidat pour remettre ces documents sera indiqué via la messagerie sécurisée sur la « PLACE » ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours. Le représentant du pouvoir adjudicateur en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

10.2 Jugement des offres

IMT Nord Europe choisira l'offre la plus intéressante en tenant compte des critères d'attribution énoncés ci-dessous.

La qualité technique sera appréciée à partir des réponses et informations apportées par le candidat dans son cadre de réponse relative au mémoire technique. En outre, le candidat précisera également son savoir-faire en matière de protection de l'Environnement et les mesures concrètes de gestion environnementale mises en œuvre.

Le candidat devra répondre à l'ensemble des points du CCTP.

Des précisions pourront être demandées au candidat :

- soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée,
- soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Modalités de calcul des critères :

Les offres sont notées sur **100** points.

Critères	Description	Nombre de Points attribués
1	Prix jugé sur la base du montant du DQE et BPU Note prix du candidat au vu du DQE = $(Po / P) \times 40$ Po = prix de l'offre la moins-disante P = prix de l'offre analysée 40 = pondération du prix	40 points
2	Valeur technique de l'offre <i>NB : les offres doivent être conformes aux exigences minimales imposées par le CCTP</i>	60 points Répartis de la façon suivante :
2.1	<i>Moyens mis en œuvre pour la bonne exécution de la prestation, et notamment l'encadrement mis en place pour le contrôle de la qualité d'exécution des prestations (plateforme de RDV, bilans, tableau de bords...) connaissance du public et de l'environnement</i>	<i>/ 20 points</i>
2.2	<i>Assurance de la continuité de la prestation (délai de remplacement des agents défaillants pour raison de congés, maladies ou autre)</i>	<i>/ 15 points</i>
2.3	<i>Obligation du critère ISO 9001</i>	<i>/ 15 points</i>
2.4	<i>Politique en matière de développement durable</i>	<i>/ 10 points</i>
Total points des critères d'attribution		100 points

Article 11 – CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

11.1 Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- ✓ Le règlement de consultation (R.C.),
- ✓ L'acte d'engagement (A.E.),
- ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses 3 annexes.

11.2 Retrait des plis :

Le dossier est téléchargeable sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>
Référence **26EMD010M**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2986828&orgAcronyme=a4n>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe® Acrobat® (.pdf) et les fichiers compressés au format Zip® (.zip).

Article 12 – MODALITES DE REPONSE

Le dépôt des offres se fera exclusivement par voie dématérialisée sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE). La signature électronique n'est pas obligatoire. Les soumissionnaires devront déposer leur offre sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2986828&orgAcronyme=a4n>

Le soumissionnaire ne doit pas :

- utiliser certains formats, notamment les ".exe" ou autres exécutables,
- utiliser certains outils, notamment les "macros".

Le soumissionnaire doit faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soit pas trop volumineuse en compressant les documents au format Zip ® (.zip).

Le niveau de sécurité minimum requis est le niveau 2. Les formats de signature de référence acceptés sont Pades, Cades, Xades.

Le candidat peut présenter sa dossier « candidature » sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété. Il contiendra néanmoins l'ensemble des pièces justificatives à produire quant aux qualités et capacités du candidat dans la liste des pièces précisées ci-dessous.

Le dossier de réponse doit comprendre les documents de candidature et ceux relatifs à l'offre technique et commerciale.

Ce mode de réponse reste également obligatoire

- pour les candidats qui se présentent en groupements d'entreprises,
- avec un sous-traitant,
- pour un candidat étranger.

Chaque candidat devra produire un dossier électronique complet et rédigé en langue française qui contiendra d'une part, l'ensemble des pièces justificatives à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Candidature :

- Une lettre unique de candidature (**imprimé DC1** à jour ou équivalent) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, la lettre de candidature mentionnera les membres du groupement et sera signée par chacun d'entre eux ou par le mandataire dûment habilité ; Il doit être précisé expressément si le mandataire est habilité à signer la lettre de candidature et l'offre de groupement ;

- Une déclaration du candidat (**imprimé DC2** à jour ou équivalent) dûment signée ainsi que les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ;
- Un extrait KBIS de moins de 3 mois ;
- La délégation de pouvoir le cas échéant ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet ;
- Liste de 3 (trois) références contrôlables de marchés de même type (organismes, personnes à contacter, numéros de téléphone)
- Présentation de l'entreprise précisant sa nature, ses moyens techniques et ce que le soumissionnaire compte mettre en œuvre pour répondre au cahier des charges,
- Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature.

Offre :

- **L'acte d'engagement** (A.E.) à compléter par le représentant qualifié de l'entreprise
- Le détail quantitatif estimatif (D.Q.E.),
- Le bordereau de prix,
- Le cadre de réponse de mémoire technique,
- La copie du certificat ISO 9001 (valide et à jour),
- Le mémoire technique du candidat,
- Un document sur la politique en matière de développement durable en lien avec le marché, ou à défaut au sein de l'entreprise,
- Un RIB (BIC et IBAN obligatoires),
- Et tout autre document ou information que le candidat jugera utile pour la présentation de son offre.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre, le règlement de consultation ; seul faisant foi celui détenu par l'administration.

Les documents DC1, DC2 peuvent être téléchargés sur le site internet :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les formulaires 3666 et URSSAF de moins de 6 mois dans un délai de 10 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

COPIE DE SAUVEGARDE

Les candidats ont la faculté de faire parvenir au Pouvoir Adjudicateur, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB).

Cette copie de sauvegarde doit répondre aux exigences réglementaires en matière de signature. Elle doit être envoyée en pli recommandé, affranchi avec accusé de réception postal et parvenir avant les date et heure limites de remise des plis précisées sur la page de garde, à :

IMT NORD EUROPE – Direction des Affaires Financières - Cellule Marchés Publics –
941 rue Charles Bourseul CS 10838 - 95508 DOUAI Cedex

Cette copie devra comporter la mention lisible de " copie de sauvegarde – Intitulé du marché – Nom du candidat - Ne pas ouvrir ".

VIRUS

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Si un virus est détecté dans l'offre remise électroniquement, celle-ci ne sera pas ouverte. La copie de sauvegarde peut alors être utilisée le cas échéant sous condition qu'elle ne contienne pas non plus de virus. Dans le cas contraire, l'offre est rejetée et le candidat averti grâce aux renseignements saisis lors de l'identification.

Article 13 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

13.1. Unité monétaire du marché

Le candidat est informé que l'Euro est l'unité monétaire du marché.

13.2. Visite obligatoire des sites

Sans objet.

13.3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

13.4. Modification du dossier de consultation

IMT Nord Europe se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

13.5. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2986828&orgAcronyme=a4n>

Dans l'onglet « 2. Questions » de la consultation. Une réponse sera alors adressée à toutes les opérateurs économiques ayant retiré le dossier de consultation.